

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
28 juillet 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 41^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 mai 2008, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)*Présidente du Comité Consultatif pour les questions**administratives et budgétaires* : M^{me} McLurg**Sommaire**

Point 143 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-34022 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 143 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/62/649, A/62/718 et Corr.1, A/62/779 et A/62/781/Add.9)

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/62/737, A/62/755 et A/62/781/Add.8)

1. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/649), dit que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/270, a ouvert un crédit d'un montant de 44 831 400 dollars, mais que les dépenses ont atteint 47 347 900 dollars, ce qui correspond à un dépassement de crédit équivalant à 2 516 500 dollars (5,6 %) par rapport au budget approuvé. L'écart s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des contingents, du fait que l'on a eu recours à une compagnie aérienne commerciale pour assurer la relève d'un contingent et non à un appareil affrété par le pays ayant fourni le contingent, et au titre des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, puisqu'il y a eu deux révisions consécutives du barème des traitements. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit additionnel de 2 516 500 dollars pour le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, à mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres et à se prononcer sur l'affectation des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, qui se montent à 1 212 700 dollars.

2. Présentant la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/779), l'intervenant dit que dans sa résolution 61/280, l'Assemblée a ouvert un crédit d'un montant total de 46 587 400 dollars pour le fonctionnement de la Force. La Force a besoin d'un crédit additionnel d'un montant de 3 646 500 dollars pour son fonctionnement, soit une augmentation de 7,8 %. L'augmentation est principalement imputable à la progression des dépenses afférentes aux officiers d'état-major et au personnel de la Police des Nations Unies, par suite de changements apportés aux arrangements applicables à ces catégories de personnel.

3. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit d'un montant de 3 646 500 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, dont 1 166 700 dollars sur le montant net à financer au moyen des contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote, en plus du crédit de 46 587 400 dollars déjà ouvert, en application de la résolution 61/280, et à mettre en recouvrement un montant de 2 479 800 dollars, représentant le solde du crédit supplémentaire demandé, dont 2 376 475 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 15 juin 2008 et 103 325 dollars pour la période allant du 15 au 30 juin 2008, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

4. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/718 et Corr. 1), soit un crédit qui totaliserait 54 943 000 dollars, l'intervenant dit que le montant proposé représente 8 355 600 dollars de plus (17,9 %) que les ressources approuvées pour l'exercice 2007/08. La variation tient principalement à la hausse des coûts d'affrètement d'avions civils aux fins de la relève des contingents, à l'augmentation du prix des biens et services achetés sur place en raison de l'appréciation de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis et à l'augmentation des dépenses afférentes à la Police des Nations Unies qui est liée au versement d'une indemnité de subsistance (missions) qui couvre désormais les frais de logement et de nourriture.

5. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, un crédit d'un montant de 54 943 000 dollars, dont un montant de 24 041 766 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 541 766 dollars) et grec (6,5 millions de dollars), et à mettre en recouvrement, à raison de 2 575 102 dollars par mois, un montant de 30 901 234 dollars représentant le solde du crédit ouvert, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

6. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/737), l'intervenant dit que dans sa résolution 60/121 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un

montant de 1 091 242 800 dollars, et que les dépenses se sont élevées à 1 085 127 900 dollars, laissant un solde inutilisé de 6 114 900 dollars, soit un taux d'exécution de 99,4 %. L'écart tient principalement à des dépenses moins élevées que prévu au titre des contingents, puisque les sommes remboursées aux pays qui fournissent des contingents au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins élevées que prévu. Il résulte également de la réduction des dépenses liées à l'achat de produits frais, du nombre moins élevé que prévu de relèves et de la diminution des besoins touchant les transports aériens. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé, soit 6 114 900 dollars, et sur l'affectation des recettes et ajustements divers, qui s'élèvent à 55 462 400 dollars.

7. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/755), dont la soumission a été retardée en raison de la tenue de consultations supplémentaires sur des questions techniques et des questions de fond concernant l'organisation des élections locales, l'intervenant dit que le crédit demandé, 1 191 372 300 dollars, fait apparaître une progression de 7,1 % (78 632 800 dollars) par rapport aux ressources approuvées pour 2007/08. La variation s'explique principalement par l'augmentation des crédits demandés au titre des transports aériens, en raison du déploiement de six avions et 29 hélicoptères supplémentaires à l'appui des élections locales, la progression des crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan national, puisqu'il est prévu de créer 568 postes à pourvoir sur le plan national, dont 22 postes d'administrateur et 546 postes d'agent des services généraux, et l'augmentation des crédits demandés au titre des Volontaires des Nations Unies et du personnel temporaire autre que pour les réunions, par suite du déploiement temporaire d'effectifs supplémentaires à l'appui des élections locales.

8. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 1 191 372 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, à mettre en recouvrement un montant de 595 686 150 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008, et à mettre en recouvrement un montant de 595 686 150 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, à raison de 99 281 025 dollars par mois au cas où

le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

9. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de l'UNFICYP (A/62/781/Add.9), constate que le Secrétaire général prévoit un dépassement de 3 646 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours, qui s'explique principalement par la révision des arrangements applicables aux officiers d'état-major et au personnel de la Police des Nations Unies, par la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2008, par l'augmentation du coût des services collectifs de distribution et des services d'entretien en raison des fluctuations des taux de change, et par l'augmentation du coût des transports terrestres et du carburant. Dans sa note sur les modalités de financement de la Force pour 2007/08 (A/62/779), le Secrétaire général a indiqué que le budget de la Force ne suffirait pas à financer les dépenses supplémentaires, celles-ci représentant 7,8 % du budget approuvé pour l'exercice, et a donc demandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit additionnel de 3 646 500 dollars, à titre exceptionnel. Compte tenu des circonstances, le Comité consultatif recommande l'approbation de la demande du Secrétaire général.

10. Faisant référence au projet de budget de l'UNFICYP pour 2008/09, l'intervenante dit que le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général, à l'exception de celles tendant à créer un poste de conseiller juridique hors classe (P-5) et à reclasser trois postes; le Comité consultatif estime que la Force doit pouvoir obtenir des avis juridiques, mais considère que les fonctions envisagées pourraient être exercées de manière satisfaisante à la classe P-4. Le mandat de la Force étant resté stable depuis la création de la mission en 1964, le Comité consultatif estime que les reclassements ne sont pas indispensables à ce stade.

11. En ce qui concerne le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MONUC (A/62/781/Add.8), l'intervenante dit que le Comité recommande de réduire de 3 695 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2008/09. L'un des facteurs qui ont beaucoup pesé dans l'établissement du projet de budget est l'assistance électorale que la MONUC doit

apporter en application de la résolution 1797 (2008) du Conseil de sécurité. Les dépenses afférentes à cette assistance sont estimées à 88 269 800 dollars. Le Comité consultatif note que les montants correspondants inscrits au projet de budget ont été calculés d'après l'hypothèse selon laquelle les élections se tiendraient au second semestre de 2008, et que leur report aurait des incidences sur les ressources demandées. Il compte que le Secrétariat suivra l'évolution de la situation et que ces montants seront engagés dans l'étroite perspective de la tenue des élections.

12. Parmi les autres facteurs qui jouent sur les prévisions de dépenses figurent la priorité accordée par la Mission, conformément à la résolution 1794 (2007) du Conseil de sécurité, au règlement des problèmes de sécurité que posent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, et la décision de la Mission de regrouper ses trois bureaux régionaux, n'en conservant que deux, afin de parvenir à une décentralisation accrue dans cette partie du pays. Le Comité consultatif demande au Secrétariat de suivre de près les conséquences de la réorganisation de la Mission sur l'exécution de son mandat et de rendre compte à ce sujet lors de la prochaine présentation du budget de la MONUC, s'agissant notamment des gains d'efficacité obtenus et des économies réalisées.

13. Le Comité consultatif recommande l'approbation des postes de temporaire demandés aux fins de l'assistance électorale et des postes demandés en vue de régulariser la situation des vacataires et des travailleurs journaliers occasionnels qui exercent des fonctions spécialisées, principalement à la Section de la sécurité et de la sûreté et dans les Services d'appui intégrés; les postes en question représentent la majorité des 1 019 postes demandés pour 2008/09. Le Comité note également que les postes provisoires demandés aux fins de l'assistance électorale contribueront au renforcement des capacités nationales.

14. En ce qui concerne la création d'une Cellule de planification stratégique qui serait chargée d'arrêter des critères et un calendrier indicatif pour le retrait progressif de la MONUC, le Comité consultatif estime que la Mission doit resserrer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et ne voit pas d'objection à ce qu'une entité du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général soit désignée pour exercer cette fonction.

15. Étant donné le degré de priorité accru accordé à la réforme du secteur de la sécurité dans le nouveau mandat confié à la Mission après les élections, le Comité consultatif recommande que la création d'un groupe de la réforme du secteur de la sécurité et les effectifs correspondants soient approuvés. Le Comité estime qu'il importe d'appuyer les capacités d'analyse de la MONUC et recommande donc que l'on approuve les changements concernant les tableaux d'effectifs du Centre d'opérations conjoint et de la Cellule d'analyse conjointe.

16. Compte tenu des effectifs existants dans le Bureau du Représentant spécial, le Comité consultatif recommande d'approuver le poste de fonctionnaire d'administration de classe P-4 mais non le poste P-3. De même, il recommande que l'on approuve le poste provisoire d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) au Bureau du Représentant spécial adjoint (coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire) mais non le poste d'assistant à la coordination (agent du Service mobile).

17. En ce qui concerne les trois postes de temporaire pour l'Équipe Déontologie et discipline à Bunia, Goma et Bukavu, le Comité consultatif note que l'Équipe comprend déjà 13 agents. De l'avis du Comité, il est logique de déplacer certains spécialistes de la déontologie et de la discipline à l'est en même temps que les membres du personnel et des contingents qui y seront affectés. En conséquence, il recommande que certains membres du personnel de l'Équipe Déontologie et discipline soient réaffectés à Bunia, Goma et Bukavu. Si à l'avenir d'autres spécialistes de la déontologie et de la discipline s'avèrent nécessaires, une demande étayée par les justifications voulues devra en être faite dans le prochain projet de budget.

18. En dernier lieu, le Secrétaire général propose d'augmenter de quelque 235 % le montant affecté aux voyages liés à la formation. Les ressources prévues pour la formation, y compris les frais de voyage connexes, sont passées d'un montant estimatif de 1 613 100 dollars pour 5 373 participants (militaires, civils et personnel de police) en 2007/08 à 4 359 800 dollars pour 9 446 participants en 2008/09. En l'absence de justification adéquate de l'augmentation considérable qui est demandée, le Comité consultatif recommande de ramener les ressources prévues à 673 700 dollars pour la formation et à 640 400 dollars pour les frais de voyage correspondants, sur la base du montant des dépenses actuelles.

19. **M^{me} Pataca** (Angola), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique au titre du point 144 de l'ordre du jour, salue la contribution de la MONUC à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo et, partant, à la stabilité de la région des Grands Lacs tout entière. Comme toutes les missions de maintien de la paix, la MONUC doit être dotée de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat.

20. Rappelant que par sa résolution 1797 (2008), le Conseil de sécurité a autorisé la MONUC à fournir une assistance aux autorités congolaises en vue de l'organisation, de la préparation et de la tenue des élections locales, le Groupe constate avec satisfaction que le projet de budget de la Mission pour 2008/09 prévoit des fonds qui seront consacrés à l'apport d'un soutien logistique et technique au Gouvernement et aux autorités électorales. Il note également que la plupart des postes à pourvoir par du personnel civil qui sont proposés dans le projet de budget ont trait aux fonctions de soutien, et que certains sont des postes temporaires.

21. Le Groupe constate avec préoccupation le pourcentage élevé de postes vacants qui est projeté pour le personnel recruté sur le plan international et les membres de la Police des Nations Unies, et note que le taux de renouvellement du personnel est élevé puisque la Mission recrute une trentaine d'agents chaque mois et en perd 25 dans le même temps. Si cette situation persiste, il estime que la Mission perdra en efficacité et devra faire face à des dépenses de formation récurrentes. Il regrette que la Commission n'ait pas pu se pencher sur la question de l'harmonisation des conditions d'emploi à la première reprise de sa session, car cela aurait peut-être aidé à régler le problème. À l'instar du Comité consultatif, le Groupe estime qu'il faut établir une analyse exhaustive des causes profondes du fort taux de renouvellement du personnel.

22. Le Groupe prend note des ajustements à apporter à la Mission proposés par le Secrétaire général afin d'améliorer l'efficacité et de faire des économies, mais estime que cela ne doit pas se faire au détriment du travail de la Mission. Un examen et une évaluation approfondis ont montré que les projets à effet rapide continuaient à avoir leur utilité, et le Groupe souligne l'importance des projets retenus par le Secrétaire général dans le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/755), qui visent à améliorer l'infrastructure locale dans les domaines de la santé, de l'éducation et de

l'assainissement, à élaborer des projets créateurs d'emplois à court terme pour promouvoir la consolidation de la paix et la stabilité politique, l'état de droit et les droits de l'homme, la protection des groupes vulnérables et le soutien à ces groupes, et à améliorer la coopération entre civils et militaires.

23. **M. Tawana** (Afrique du Sud), intervenant sur le point 144 de l'ordre du jour, dit que sa délégation apprécie les efforts de l'ensemble du personnel de maintien de la paix. La Mission joue un rôle crucial en République démocratique du Congo, notamment en tentant de trouver une issue à la crise dans les Kivus et en protégeant la population civile. Toutefois, la forte concentration de personnel dans l'est du pays ne doit pas créer un vide sécuritaire ni exposer la Mission dans d'autres zones où les tensions sont élevées ou pourraient le devenir.

24. En ce qui concerne l'assistance électorale que la MONUC est autorisée à fournir aux autorités congolaises, en application de la résolution 1797 (2008) du Conseil de sécurité, la délégation sud-africaine accueille favorablement les activités entreprises par la Mission pour reconstruire les institutions démocratiques, avec l'aide de pays africains.

25. Rappelant l'ampleur sans précédent de l'assistance apportée par l'Organisation aux dernières élections tenues en République démocratique du Congo, l'intervenant accueille également avec satisfaction les demandes de crédits exposées dans le projet de budget de la Mission en vue de fournir une assistance à d'autres élections et, partant, de faciliter la paix et la stabilité à long terme dans le pays et dans la région. Les ressources demandées, y compris la transformation de postes touchant l'assistance électorale, méritent d'être appuyées sans réserve. La délégation sud-africaine espère que la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire de 3 695 900 dollars le montant du projet de budget de la Mission pour 2008/09 n'empêchera pas la Mission de s'acquitter de son mandat ambitieux.

26. **M. Lukwiya** (Ouganda), prenant la parole sur le point 144 de l'ordre du jour, dit que les opérations de maintien de la paix contribuent grandement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il faut les doter d'un financement suffisant pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat. La majeure partie des ressources demandées par le

Secrétaire général dans le projet de budget de la MONUC sera consacrée aux activités à entreprendre pour donner suite aux résolutions 1794 (2007) et 1797 (2008) du Conseil de sécurité, à savoir faire face aux problèmes de sécurité posés par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et aider les autorités congolaises à organiser les élections locales. Il est indispensable de poursuivre la pacification et la stabilisation dans le pays, en particulier le long de la frontière est, afin d'assurer la stabilité de la région des Grands Lacs tout entière. L'assistance électorale aidera quant à elle à renforcer les institutions démocratiques du pays.

27. La délégation ougandaise accueille favorablement la proposition consistant à recourir davantage à la base de soutien logistique d'Entebbe afin d'éviter d'avoir à expédier du matériel à Kinshasa à des fins d'inspection, d'entretien et de réparation, et de fournir des services d'assistance informatique et d'appui dans le domaine des communications et des services d'acheminement du fret destiné aux missions opérant dans la région, y compris le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et la Mission des Nations Unies au Soudan. Il serait bon de renforcer la base de soutien logistique régionale à Entebbe afin d'aider l'Organisation à obtenir des gains d'efficacité.

28. **M. Torres Lépori** (Argentine), prenant la parole au titre des points 143 et 144 de l'ordre du jour, dit que sa délégation appuie sans réserve le mandat de l'UNFICYP et le rôle que la Force joue en matière de paix, de sécurité et de normalisation. Étant donné que l'Argentine est l'un des principaux pays qui fournissent des contingents à la Force, la délégation argentine juge préoccupants les retards pris dans le remboursement des sommes dues à ce titre et demande que les remboursements interviennent sans retard.

29. La délégation argentine se propose d'examiner plus avant d'autres questions lors des consultations officieuses, notamment l'écart de coûts entre les services aériens commerciaux et les services assurés par des compagnies charter aux fins de la relève des contingents, et les progrès accomplis pour rénover les logements des contingents dans les secteurs 1 et 2.

30. La délégation argentine partage les vues exprimées par d'autres délégations concernant la MONUC, appuie le rôle joué par celle-ci dans le domaine de l'assistance électorale et juge inquiétant le pourcentage élevé de postes vacants.

31. **M. Sena** (Brésil), s'exprimant au titre des points 143 et 144 de l'ordre du jour, dit que sa délégation partage les préoccupations exprimées par le représentant de l'Argentine concernant les retards pris dans le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents à l'UNFICYP et les conditions d'emploi des contingents.

32. La Commission doit veiller à ce que la MONUC soit dotée des moyens dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat élargi, notamment le rôle crucial qui consiste à aider le Gouvernement à organiser et à mener à bien les élections locales et à exécuter les projets à effet rapide, l'objectif étant de faciliter la reconstruction du pays, d'améliorer les communications, de créer des emplois à court terme et de renforcer l'état de droit.

33. Il faut également que la Mission dispose de moyens suffisants pour appuyer les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier les mesures qui ciblent les ex-combattants et les enfants associés à des groupes armés. La délégation brésilienne salue le rôle joué par les nombreux pays africains qui apportent leur concours à la reconstruction des institutions démocratiques en République démocratique du Congo.

34. **M. Afifi** (Égypte), prenant la parole au titre des points 143 et 144 de l'ordre du jour, dit que sa délégation partage les vues exprimées par les représentants de l'Argentine et du Brésil concernant les retards pris dans le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents, problème qui se pose à l'UNFICYP mais aussi dans de nombreuses autres missions de maintien de la paix et auquel il faut trouver une solution.

35. Réaffirmant son appui continu à la MONUC, la délégation égyptienne entend travailler avec la Commission afin de veiller à ce que la Mission reçoive les ressources dont elle a besoin pour opérer efficacement et aider à faire régner la paix et la sécurité dans le pays.

La séance est levée à 11 heures.